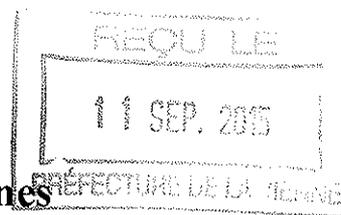


ARRÊTÉ n° 2015/RPC-BAFE-21

Relatif à l'attribution d'aides européennes



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL POITOU-CHARENTES,

VU le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil,

VU le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

VU la délibération 2014CR018 du Conseil Régional en date du 16 mai 2014 relative aux délégations de compétences du Conseil Régional à sa Commission Permanente et au Président,

VU la délibération 2014CR030 du 27 juin 2014 du Conseil Régional du 27 juin 2014 relative à la candidature de la Région pour être autorité de gestion des programmes européens pour la période 2014-2020, et le courrier du 17 juillet 2014 accusant réception de la candidature de la Région pour l'autorité de gestion des programmes européens,

VU l'avis de l'instance de sélection en date du 23 juin 2015.

ARRÊTÉ

Article 1 : OBJET

Les subventions au titre du PDR FEADER présentées en annexe 1 sont attribuées aux bénéficiaires mentionnés.

Le montant des aides accordées s'élève à **222 810,85 €** pour **19 bénéficiaires**.

Le présent arrêté sera mis en œuvre au travers d'une notification et d'un engagement juridique.

Article 2 : EXÉCUTION

Le Directeur Général des Services de la Région est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État et publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Poitiers, le **11 SEP. 2015**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL
POITOU-CHARENTES,



Jean François MACAIRE

PJ : Tableau de l'instance de sélection en annexe intitulé : Annexe à l'arrêté n°2015/RPC-BAFE-21 portant attribution d'aides européennes

Annexe à l'arrêté du Président N° 2015 / RPC – BAFE – 21 portant attribution d'aides européennes



La Région et l'Union européenne investissent pour l'avenir de Poitou-Charentes

TABLEAU RECAPITULATIF DES DOSSIERS RELEVANT DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL FEADER DE POITOU-CHARENTES 2014-2020

		Total		19				222 810,85 €		278 568,67 €		79,99%		8430	
Opération concernée	Nom Prénom / Dénom. Sociale	Intitulé du projet	FEADER	Montant opération	Taux FEADER	Nombre de stagiaires									
1.2.2 Action d'information	AFIPaR Poitou-Charentes	Diffusion de repères pour la fabrication de malt local	6 605,52 €	8 256,90 €	80,00%	25									
1.2.2 Action d'information	GAB 17	Mois de la bio	7 317,00 €	9 146,00 €	80,00%	50									
1.2.2 Action d'information	Chambre d'Agriculture 17	Innov'Action 2015	29 885,43 €	37 356,79 €	80,00%	275									
1.2.2 Action d'information	InFACT	Systèmes bovins et ovins allaitants autonomes et économes	18 224,44 €	22 780,55 €	80,00%	260									
1.2.2 Action d'information	Agro-Bio PoC	Colloque Grandes Cultures	7 771,13 €	9 713,92 €	80,00%	80									
1.2.2 Action d'information	Vienne AgroBio	Mois de la Bio en Vienne	6 800,00 €	8 500,00 €	80,00%	110									
1.2.2 Action d'information	Institut Français de la Vigne et du Vin	Création d'un site portail Web viticulture durable Charentes-Cognac	19 404,80 €	24 256,00 €	80,00%	4910									
1.2.2 Action d'information	Agro-Bio PoC	Cas type conversions	15 774,06 €	19 717,58 €	80,00%	500									
1.2.2 Action d'information	BRILAC	Journée technique CAP VERT	8 880,00 €	11 100,00 €	80,00%	220									
1.2.2 Action d'information	ACPEL	Poursuivre et améliorer la diffusion de références acquises dans le domaine de la production légumière	12 000,00 €	15 000,00 €	80,00%	200									
1.2.2 Action d'information	MAB 16	Flash infos : maraîchage bio 2015	4 378,58 €	5 473,23 €	80,00%	200									
1.2.2 Action d'information	MAB 16	Flash infos : grandes cultures bio 2015	5 033,64 €	6 292,06 €	80,00%	150									
1.2.2 Action d'information	FR CIVAM Poitou-Charentes	Se professionnaliser en circuits courts : diffusion d'expériences	8 485,68 €	10 607,10 €	80,00%	930									
1.2.1 Activités de démonstration	FR CIVAM Poitou-Charentes	Les rendez-vous de l'herbe 2015	20 225,76 €	25 337,26 €	79,83%	50									
1.2.1 Activités de démonstration	GAB 17	Fermes de démonstration	7 607,00 €	9 509,00 €	80,00%	50									
1.2.1 Activités de démonstration	FR CIVAM Poitou-Charentes	Fermes ouvertes 2015 : terre à terre : des fermes économes et autonomes	18 803,29 €	23 504,12 €	80,00%	120									
1.2.1 Activités de démonstration	Vienne AgroBio	Journée d'information sur l'agriculture biologique et voyage d'étude	4 640,00 €	5 800,00 €	80,00%	50									

1.2.1 Activités de démonstration	CIIRPO	Journée de démonstration et d'information sur une pratique de pâturage innovante	4 000,00 €	5 000,00 €	80,00%	50
1.2.1 Activités de démonstration	Agro-Bio PoC	Mois de la Bio	16 974,52 €	21 218,16 €	80,00%	200